

Avis n°2017-21
présenté au nom de la commission Santé, solidarité
et affaires sociales
par **Valérie MULLER et Alain LECERF**

La Silver économie : une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre dans une démarche solidaire ?

13 décembre 2017



Avis n° 2017-21

présenté au nom de la commission Santé, solidarité et affaires sociales
par **Valérie MULLER et Alain LECERF**

13 décembre 2017

La Silver Economie : une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre dans une démarche solidaire ?

Certifié conforme

Le président

Jean-Louis GIRODOT

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 ;
- La déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 ;
- Le Code général des collectivités locales ;
- La loi N°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite « loi ASV » ;
- Les rapports et avis du Ceser
- Le rapport et l'avis intitulés « Vivre en Ile-de France après 60 ans », Micheline BERNARD-HARLAUT – 2 mai 2002 ;
- Le rapport et l'avis sur « Les formations sanitaires et sociales », Gauthier DOT et Jean-Pierre BURNIER – 15 septembre 2016 ;
- Le rapport d'étape sur « L'habitat du futur », Alain LECERF – 6 octobre 2016 ;
- Le rapport et l'avis intitulés « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 », Jean-Paul LAFITTE et Danièle LINHART- 26 octobre 2016.

Considérant :

- Le vieillissement ;
- Le vieillissement dans la société ;
- Le vivre ensemble ;
- La prévention (culture collective) ;
- Citoyens et autonomes (travailleurs sociaux, formations sanitaires et sociales) ;
- Smart Région et inégalités ;
- La Silver Economie.

Sur le vieillissement de la population, on assiste à un double phénomène inédit :

- l'arrivée des générations nombreuses à la retraite ;
- l'allongement de l'espérance de vie (aux âges élevés notamment) qui fera de l'Ile-de-France une région où 30% de la population aura plus de 60 ans ; que pour anticiper et accompagner cette évolution démographique majeure, afin d'améliorer les relations sociales des retraités et leur rôle de soutien familial et associatif, des solutions devraient être recherchées pour le bien vieillir, dans l'intérêt de l'ensemble de la population francilienne.

Sur le vivre ensemble

Face au défi majeur que représente le vieillissement de la population, ce changement sociétal devra être vu comme une opportunité pour tous et un défi pour le "vivre ensemble".

Même si la vieillesse est plurielle, avec des différences sensibles (de situations, de revenus, de santé, de lieux de vie...), ce qui va être nécessaire et indispensable, c'est le changement de regard porté sur le vieillissement et au grand âge...

Sur la prévention

La vieillesse n'est pas une maladie

Pour permettre de vieillir le plus longtemps possible chez soi (ce qui reste le souhait de la majorité des personnes vieillissantes), l'anticipation, notamment par la prévention et l'information, devrait être considérée comme essentielle,

Sur la citoyenneté et l'autonomie

Les inégalités territoriales affectent aussi les personnes vieillissantes. Une Région solidaire devrait, dans le cadre de ses compétences, lutter contre toutes les formes ou les risques d'isolement, permettre l'exercice de la fonction citoyenne, faciliter les mobilités. Les Préfets, leurs services déconcentrés, les collectivités territoriales et locales sont les acteurs garants d'une politique de services de proximité, de transports en commun, et de sécurité des déplacements pédestres essentiels.

Sur la smart région et les inégalités

La Région Ile-de-France affiche sa volonté d'être une des premières « smart région » d'Europe. Cette ambition se traduit par la volonté d'intégrer les nouvelles technologies dans le « bien vieillir ». Tout en étant essentielles, elles ne seront pas suffisantes pour lutter contre la solitude et l'isolement. L'accompagnement humain est prépondérant tout particulièrement dans le vieillissement de la population.

Les solutions devraient donc être accessibles à tous, dans une volonté constante de réduire les inégalités et fractures territoriales,

Sur la Silver Economie

La Silver Economie désigne la filière des biens et services appliqués aux personnes vieillissantes,

Elle doit répondre à des besoins pour anticiper les effets du vieillissement dans une démarche préventive tout en cherchant à ce que celle-ci ait un coût moins élevé que le curatif.

Elle nécessite, concernant les aspects économiques, la présence et la participation des entreprises, acteurs majeurs du développement de la Silver Economie.

Elle doit s'inscrire dans le cadre de la solidarité institutionnelle et intergénérationnelle.

Elle doit être accessible au plus grand nombre en s'efforçant de minimiser les obstacles financiers.

Elle doit, prioritairement, prendre en compte les disparités des populations et des territoires.

Emet l'avis suivant :

Article 1 :

Le terme de Silver Economie signifie l'économie au service des seniors, des plus âgés. Si la Silver Economie représente un réel potentiel économique, elle doit aussi être un apport solidaire aidant chacun à mieux vieillir quelle que soit sa situation. Son champ d'action est de ce fait étendu : à la fois promouvoir le développement des entreprises, permettre un dialogue intergénérationnel, être à l'écoute des personnes concernées et mettre à leur disposition les outils existants.

La Silver Economie doit donc être reconnue et soutenue à travers toutes les politiques nationales, territoriales et locales, et la Région doit particulièrement s'impliquer.

Article 2 :

Favoriser et amplifier la croissance des entreprises innovantes et notamment des start-up. A l'instar des régions Normandie et Nouvelle Aquitaine, la création d'un « contrat de filière » Silver Economie, en liaison avec, notamment, la CCI, la Ville de Paris... devra :

- apporter des solutions technologiques innovantes et, surtout, de la simplicité dans leur mise en œuvre, ainsi que dans l'organisation des démarches pour une meilleure synergie des acteurs,
- promouvoir les innovations technologiques,
- réduire les inégalités et fractures territoriales par un accès du plus grand nombre à moindre coût,
- participer et favoriser le maintien d'une plus grande autonomie des personnes vieillissantes.

Article 3 :

Accompagner et coordonner les acteurs afin de soutenir et développer les offres de prévention pour l'autonomie, dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de la sécurité, du logement, des activités sociales, permettant un véritable parcours de vie.

Le Ceser estime qu'une démarche régionale est nécessaire pour soutenir l'innovation et le développement économique en faveur de la Silver Economie :

- en créant une gouvernance régionale pour impulser une plus grande dynamique,
- en organisant et structurant la coopération entre les différents acteurs,
- en faisant connaître les solutions existantes et les moyens de les obtenir, au travers d'une plateforme régionale,
- en valorisant les projets structurants.

Article 4 :

Renforcer l'adaptation des logements existants et construire l'habitat collectif et connecté pour demain, et ce, dans l'esprit d'un habitat pour tous.

Pour un maintien à domicile dans des conditions efficaces, en tenant compte des capacités contributives des personnes, le Ceser demande à ce que la Région soit particulièrement attentive aux conditions des différents projets d'habitats adaptables et inclusifs.

Article 5 :

Optimiser l'économie « présente » tournée vers les seniors.

Pour aider et accompagner à domicile, une politique de soutien des aidants doit être développée. Le Ceser demande que la filière des formations sanitaires et sociales, créatrice d'emplois, et dont la Région a la responsabilité, soit soutenue, renforcée et mise en valeur.

Article 6 :

Changer notre regard.

Le Ceser souhaite que la Région informe et présente à tous des solutions pour le « bien vieillir ».

La prise en compte de la « séniorité » dans les politiques régionales doit être systématique :

- dans l'offre et les conditions de logement ;
- dans l'espace public (notamment, loisirs et culture : création d'un pass culture) ;
- pour les déplacements et les modes de transport (notamment, mobilité et transports en commun).

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 109

Pour : 105

Contre : 0

Abstentions : 4

Ne prend pas part au vote : 0



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)